



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 11 septembre 2025	Délibération n° 2025-09-11/20 Services techniques
---	---

Le 11 septembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 05/09/2025

ETAIENT PRESENTS (28) :

MM. Strehaiano, Thévenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivères, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

Mme Brassat à Mme Roy, Mme Oziel à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (01) :

M. Zakaria

SECRETAIRE : MME KRAWCZYK

OBJET : Approbation de la Convention pour réaliser des études afin d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures de l'Hôtel de ville avec le Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France (SIGEIF)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code de la Commande Publique,

CONSIDERANT la volonté de la commune d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'Hôtel de ville dans un but d'autoconsommation individuelle ou collective, permettant notamment l'alimentation d'un système de refroidissement de l'air,

CONSIDERANT la proposition du SIGEIF de réaliser l'étude de faisabilité technique, juridique et financière,

VU le projet de convention de partenariat « étude photovoltaïque » visant à étudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'hôtel de ville, ci-annexé,

VU l'avis de la Commission finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies du 3 septembre 2025,

VU l'avis de la commission urbanisme et travaux du 8 septembre 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Verna,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

A l'unanimité,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat du SIGEIF pour la réalisation d'une étude photovoltaïque, ci-annexée,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à sa mise en application.

Le secrétaire,


Bartosz AWEZYK

Le Maire,

Vice-président délégué du Conseil départemental,


Luc TREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **19 SEP. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **22 SEP. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **22 SEP. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

W

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250919-DEL2025091120-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2025